

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-48**

**L'an deux mil vingt-trois**

**Le sept décembre**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusés : M. ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PLISSONNIER, M. REYNAUD**

**Secrétaire de séance : Mme MAYOUSSIER**

Date de Convocation : 30 novembre 2023

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 31/08/2023 ;

Monsieur le Maire explique qu'en raison des nombreux remplacements en CDD effectués par l'agent en poste sur l'emploi d'agent technique de 25h07, il est nécessaire de procéder à un recrutement sur cet emploi.

La nouvelle quotité de travail annualisé nécessaire à cet emploi s'élève à 24h40.

De plus, il indique que l'agent en poste sur l'emploi d'ATSEM à 27h46 a besoin de 15 minutes hebdomadaires supplémentaires pour effectuer les tâches qui lui incombent.

Pour finir, il explique la nécessité de modifier le temps de travail des postes techniques à 17h18, 09h53 et 7h25 pour être cohérent avec l'annualisation des nouveaux contrats des agents occupant ses emplois permanents.

**Le Maire propose à l'assemblée de :**

- Supprimer le poste d'adjoint technique territorial sur fonction d'agent polyvalent à temps non complet à quotité 25h07 ;
- Créer un poste d'adjoint technique territorial sur fonction d'agent polyvalent ayant en charge les salles communales, l'aide au temps méridien et l'entretien des locaux à quotité 24h40 ;
- Supprimer le poste d'ATSEM à temps non complet à quotité 27h46 ;
- Créer un poste d'ATSEM à temps non complet à quotité 27h57 ;
- Supprimer les postes d'adjoints techniques à temps non complet à quotité 17h18, 09h53 et 7h25 ;
- Créer des postes d'adjoints techniques à temps non complet à quotité 17h06, 9h47, et 6h31.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN



**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE**

<b>Service</b>	<b>Libellé emploi</b>	<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Durée temps de travail hebdomadaire</b>
<b>Service Administratif</b>	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
<b>Services techniques</b>	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	6	1 : 31h15 1 : 24h40 1 : 17h06 1 : 09h47 1 : 08h39 1 : 06h31
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
<b>Ecoles</b>	ATSEM	ATSEM	1	<b>27h57</b>
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

